



9099 - Le jugement de l'usage par la femme de cosmétiques à base végétale et de l'eau de rose

question

Quel est le jugement de l'usage du musc, de cosmétiques à base végétale et de l'eau de rose et d'autres types de parfums utilisés par les femmes et qui dégagent une forte odeur ? Comment juger leur utilisation par la femme en dehors du domicile ? Est-ce que le fait d'honorer les visiteuses en les encensant et en les parfumant est susceptible de faire l'objet du même jugement ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le fait pour la femme de se promener bien parfumée dans les marchés est interdit. Elle doit s'en abstenir et éviter d'aider ses hôtes et visiteuses à se comporter de la sorte. Elle doit plutôt leur donner des conseils et leur dire : nous voudrions vous parfumer, mais il est interdit à la femme de se parfumer pour se rendre au marché. Cette manière d'agir lui permet de donner un bon conseil tout en évitant de faire ce qu'Allah a interdit.